



CONSEIL COMMUNAL  
1268 BEGNINS

**PROCES-VERBAL N° 14 – 2021-2026  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 10 DECEMBRE 2024**

Monsieur Alexis Durand, Président, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et le public et les remercie de leur présence.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2024.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des délégués des Associations.
7. **Préavis N°10/2024** – budget 2025.
8. **Préavis N°11/2024** – Demande d'un crédit de CHF 1'045'000.00 TTC destiné à financer les travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la Commune dans la Grand'Rue à l'occasion des travaux de la 2ème étape de l'extension du BeCad et travaux de réfection de la Grand'Rue et de la rue du Martheray.
9. Nomination d'un.e délégué.e suppléant.e au Conseil intercommunal de l'AISE.
10. Postulat de Monsieur Bernard Kümmerli « bruit des souffleuses à feuilles professionnelles durant le week-end ».
11. Propositions individuelles.

**Point 1**                      **Appel** : 33 présents et 7 excusés.

**Point 2**                      **Adoption de l'ordre du jour**

Après ajout du point N°10, postulat de Monsieur Bernard Kümmerli « bruit des souffleuses à feuilles professionnelles durant le week-end ». L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

**Point 3** Pièce 137      **Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2024**

Madame Marion Blöchlinger souhaite modifier à la page N°9, le point N°11, paragraphe N°1 de la manière suivante : à vous faire **faire** des économies.

Madame Marion Blöchlinger souhaite modifier à la page N°7, le point N°10, paragraphe N°4 de la manière suivante : se réfère à 2017 où **étaient** comptabilisés plus de 10 Mio d'impôts.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal du 8 octobre 2024 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

#### **Point 4                    Communications du Bureau**

Le Président annonce le décès de Monsieur Philippe Defferrard, une minute de silence est observée par l'assemblée en sa mémoire.

Le Président donne lecture d'un courrier de l'Union des Sociétés Locales daté du 3 décembre 2024.

Le Président présente aux conseillers le logiciel « Suisse Vote » qui devient actuellement la norme dans le Canton de Vaud. Le bureau décidera de l'acquisition de ce nouveau logiciel avec la Municipalité.

Le Président annonce qu'une soirée d'information MCH2 est proposée aux élu.e.s qui souhaitent y participer, les informations sont disponibles au bureau.

*Le Président propose aux conseillers d'accorder la parole au boursier Monsieur Gérald Chollet, cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

Le 17 mai 2025 aura lieu la prochaine sortie du Conseil Communal.

Les prochaines séances du Conseil Communal auront lieu les :

**25.03.2025 à 20h00**

**17.06.2025 à 20h00**

**07.10.2025 à 20h00**

**09.12.2025 à 20h00**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **9 février 2025 : Scrutin fédéral**
- **18 mai 2025 : annulé**
- **28 septembre 2025 : Scrutin fédéral**
- **30 novembre 2025 : Scrutin fédéral**

#### **Point 5                    Communications Municipales**

**Monsieur Philippe Thévenot** confirme que l'objectif de la Municipalité est de soutenir les sociétés locales et les commerçants qui sont au cœur du village de Begnins. Les factures, qui ont été envoyées trop rapidement, peuvent être détruites et M. Thévenot prie les sociétés d'excuser la Municipalité et l'administration de Begnins pour cette erreur. Chaque association a des besoins différents et la Municipalité proposera un document récapitulatif afin d'optimiser le nouveau système informatique et la facturation.

**Monsieur Philippe Thévenot** annonce qu'un nouveau système d'éclairage public est en cours de réalisation à Begnins. Chaque quartier aura son éclairage spécifique grâce à un système de télégestion.

L'ensemble de l'éclairage de Fleuri sera changé en février 2025 ainsi que l'éclairage du terrain de football.

Plan d'aménagement communal (PaCom) :

**Monsieur Antoine Nicolas** donne des nouvelles sur l'avancement du projet du plan d'aménagement communal. Ce projet a été présenté au Canton puis revenu à la Municipalité avec quelques demandes d'adaptation. Le projet sera mis à l'enquête au début de l'année 2025. Une séance d'information publique sera ensuite organisée.

**Monsieur Antoine Nicolas** annonce qu'une séance d'information sera proposée à Fleuri le 23 janvier 2025 afin de d'expliquer les nouveaux travaux routiers pour l'agrandissement du BeCad.

**Monsieur Antoine Nicolas** annonce que le chantier de l'école avance conformément au planning tant au niveau des délais que du budget.

**Monsieur Eric Haldemann** annonce que le coût total des travaux au chemin de la Colette est plus bas que prévu. La mise en service des WC publics sera effectuée cette semaine.

**Monsieur Robin Chytil** annonce que la Municipalité a participé à une simulation de cyber attaque qui a très bien fonctionné.

**Monsieur Robin Chytil** explique que la Municipalité a décidé de revoir les armoiries de la Commune de Begnins. La nouvelle version qui sera utilisée dès ce jour est présentée aux conseillers.

**Monsieur Robin Chytil** présente l'avancement du projet de mise à jour du site web de la Commune qui pourrait être en service en février 2025.

## Point 6

### Communications des délégués des Associations.

- Pour l'APEC, **Monsieur Gianfranco Francescato** annonce que le budget 2025 a été accepté à l'unanimité (CHF 4'891'502.00). Le conseil a voté pour l'acquisition d'une surface de terrain appartenant à la Société « La Lignière ». Cette parcelle servira pour la construction d'une station de pompage des eaux usées entre la station actuelle de la Dulive et la future station du Lavasson.
- Pour REGION NYON, **Monsieur Cesare Palmieri**

#### ***Objets approuvés le 10.10.2024 :***

- ✓ PR 40-2024 Etat financier du fonds TP régional 2010-2024.
- ✓ PR 41-2024 Adoption de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève.
- ✓ PR 42-2024-DISREN Demande de crédit de CHF 31'822.00 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis.

**Objets abordés le 30.10.2024 :**

PR 43-2024-DISREN Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA. La commission des finances recommande ce sauvetage qui passera par un financement communal.

- Pour l'AISE, **Madame Karin Pasche** annonce que durant la séance du 30 octobre 2024 le budget 2025 a été accepté tel qu'amendé. Le Conseil a accepté de verser la somme de CHF 30'000.00 durant trois ans la piscine de Bassins et le premier règlement du personnel de l'AISE a été accepté.

*Pas d'autre communication.*

**Point 7 Préavis N°10/2024 – budget 2025**

Pièce 138 Lecture du préavis municipal N°10/2024 par Monsieur Robin Chytil  
Après une présentation par le Municipal en charge du préavis et une intervention du boursier, la Municipalité recommande au Conseil communal de bien vouloir approuver le préavis N°10/2024 tel que présenté.

Pièce 139 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Thierry del Prado  
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°10/2024 tel que présenté.

Questions/remarques :

La parole n'est pas demandée.

**Conclusion**

- Vu le préavis municipal N°10/2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide à l'unanimité :**

- D'accepter le budget 2025 tel que présenté.
- De réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante :

Fonds			
9280.05	Fonds taxes de séjour à réaffecter	↔	2910.000 Fonds tourisme – taxes de séjour
9280.2	Subventions PC	↔	2910.001 Fonds Pci
9280.3	Fonds Marin	↔	2910.002 Fonds emplacement Marin
9280.4	Fonds rénovation Esplanade	↔	2910.003 Fonds rénovation Esplanade
9280.5	Fonds renouvel. machines Sidan	↔	2910.004 Fonds rénovation Sidan 2-4
Préfinancements			
9282.1	Fonds étude centre village	↔	2930.000 Préfinancement centre village
9282.17	Fonds éclairage public	↔	2930.001 Préfinancement éclairage LED
9282.18	Fonds administration	↔	2930.002 Préfinancement Administration
9282.19	Fonds terrain de foot	↔	2930.003 Préfinancement terrain de foot
9281.65	2ème Bâtiment scolaire	↔	2930.004 Préfinancement étude collège
9282.16	VD 4	↔	2930.005 Préfinancement collège
Politique budgétaire			
9280.25	Fonds places de parc – dissout	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire
9280.5	Défense incendie - dissout	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire
9280.6	Activités sports & culture - dissout	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire
9280.7	Centre vie enfantine - dissout	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire
9281.1	Réserve générale - dissout	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire
9281.6	Travaux futurs – dissout	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire
9282.11	Fonds déchèterie - dissout	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire
9282.12	Péréquation - dissout	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire
9282.15	Covid	↔	2940.00 Réserve de politique budgétaire

**Point 8**                    **Préavis N°11/2024 – Demande d’un crédit de CHF 1'045'000.00 TTC destiné à financer les travaux de remplacement et de renforcement du réseau d’eau potable et défense incendie de la Commune dans la Grand’Rue à l’occasion des travaux de la 2ème étape de l’extension du BeCad et travaux de réfection de la Grand’Rue et de la rue du Martheray.**

Pièce 145                Lecture du préavis municipal N°11/2024 par Messieurs Thévenot, Haldemann et Nicolas  
La Municipalité propose un amendement concernant les conclusions de ce préavis (ci-dessous) et recommande au Conseil communal d'accepter le présent préavis tel qu'amendé.

Pièce 146                Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Monsieur Gianfranco Francescato  
La Commission des travaux publics recommande unanimement d'accepter le préavis municipal n°11/2024 tel qu'il vous a été présenté.

Pièce 147                Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Thierry del Prado  
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°11/2024 pour une demande de CHF 1'045'000.00.

Pièce 148                **AMENDEMENT DE LA MUNICIPALITE :**

**Modification des conclusions du préavis N°11/2024**

⇒     Suppression dans la conclusion : « *Le montant sera prélevé dans le cadre de l'exercice courant ou sur la réserve de la Commune* ».

⇒     En vert dans la conclusion : modifications/rajouts

***Le Président passe au vote de l'amendement qui est accepté l'unanimité.***

Questions/remarques :

Monsieur Jonas Siegrist demande si quelque chose est prévu pour éviter que des cailloux se retrouvent toujours sur la route autour du tilleul.

Monsieur Eric Haldemann répond que cela sera bien délimité par un rang de pavés.

Monsieur Thierry del Prado demande si la source de financement sera toujours mentionnée dans les prochains préavis ? La réponse est oui.

Monsieur Eric Barbay demande si le BeCad participe à la rénovation de la chaussée ?

Monsieur Antoine Nicolas répond qu'effectivement le BeCad participe à la rénovation de la chaussée à certains endroits.

Monsieur Pierre-André Straub demande des détails sur le bitume qui sera utilisé.

Monsieur Eric Haldemann explique que tous les bitumes sont aujourd'hui phono-absorbants.

### **Conclusion**

- Vu le préavis municipal N°11/2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

### **PREND ACTE**

Des amortissements :

- du montant net des travaux de canalisation pour l'eau sous pression de CHF 394'586.60 sur une durée de 60 ans, par prélèvement sur le fond de réserve affectée pour l'eau (compte de bilan 2900.20)
- du montant net des travaux de réfection du réseau routier de CHF 650'437.70 sur une durée de 40 ans

### **Le Conseil Communal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le préavis municipal N° 11/2024 relatif à la demande de crédit de **CHF 1'045'000.00 TTC**, destinée à financer les travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la Commune dans la Grand'Rue à l'occasion des travaux de la 2ème étape de l'extension du BeCad et travaux de réfection de la Grand'Rue et de la rue du Martheray **tel qu'amendé**.
- D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux ;
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'045'000.00 TTC ;
- De financer ce montant par un emprunt de CHF 1'045'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

### **Point 9**

#### **Nomination d'un.e délégué.e suppléant.e au Conseil intercommunal de l'AISE.**

Pour donner suite à la démission de Madame Majlinda Ademi en tant que déléguée du Conseil Intercommunal de l'AISE. Il est nécessaire de nommer un.e suppléant.e sachant que Madame Christelle Carvalhinas, actuelle suppléante, deviendra déléguée.

Monsieur Sacha Friedli se propose et est élu à l'unanimité suppléant.

**Point 10**

**Postulat de Monsieur Bernard Kümmerli « bruit des souffleuses à feuilles professionnelles durant le week-end ».**

Pièce 149

Monsieur Bernard Kümmerli présente son postulat qui a été envoyé à tous les conseillers.

*« Au Président du Conseil, à la Municipalité et aux Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs,*

*C'est entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars que des souffleuses à feuilles sont utilisées par des particuliers et des professionnelles (voir article 69 du Règlement général de police). Je suis conscient qu'un des principaux avantages d'une souffleuse à feuilles est le gain de temps. Cependant, elles présentent aussi certains inconvénients. À ce sujet, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) écrit\* : « [...] ces appareils présentent cependant des inconvénients au plan écologique. Ils utilisent de l'énergie et sont source de nuisances sonores pour les riverains. [...] Les souffleurs de feuilles mortes atteignent un niveau de puissance acoustique de près de 115 dB(A). Il n'est pas inhabituel que ces appareils engendrent une pression acoustique de 100 dB(A) ; or la Suva considère qu'une pression de ce niveau est dangereuse. » Les souffleuses à feuilles équipées d'un moteur à combustion interne génèrent, à une distance de trois mètres, un niveau de pression acoustique d'environ 88 décibels (dB(A)). C'est à peu près aussi bruyant qu'un marteau-piqueur. Dans ce contexte, les souffleuses à feuilles des jardiniers professionnels de notre région sont devenues une véritable nuisance, surtout le samedi, quand certains d'entre eux les utilisent de 8 heures du matin jusqu'à environ 17 heures. Ne pourrait-on pas limiter l'utilisation de ces souffleuses à feuilles par des jardiniers professionnels le samedi (en termes de durée, d'intensité d'utilisation, de puissance acoustique, etc.), afin de réduire davantage les nuisances pendant les week-ends ? À ce sujet, l'OFEV écrit\* aussi : « C'est aux communes et aux cantons qu'incombe l'exécution de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Les communes peuvent introduire des restrictions d'exploitation pour l'usage d'appareils bruyants à certaines périodes de l'année. L'utilisation des souffleurs de feuilles mortes est souvent régie par le règlement de police communal. Leur emploi est notamment interdit durant les heures de repos. » J'invite la Municipalité à étudier la possibilité de limiter l'utilisation des souffleuses à feuilles par des jardiniers professionnels durant les samedis ».*

Madame Anne Stiefel demande à Monsieur Bernard Kümmerli de préciser si sa demande concerne uniquement les jardiniers professionnels ?

Monsieur Bernard Kümmerli confirme qu'il s'agit bien des jardiniers professionnels.

Monsieur Robin Chytil pense que cette demande pourrait faire l'objet d'un règlement.

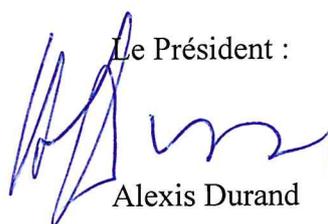
***La majorité des conseillers prend le postulat en considération et le soumet pour analyse à la Municipalité.***

**Point 11**

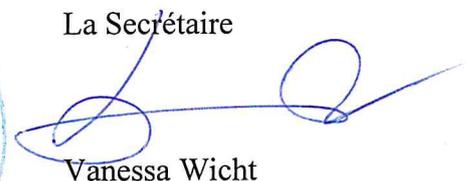
**Propositions individuelles**

Monsieur Cédric Gobalet demande la possibilité d'installer un miroir dans la Rue du Martheray à la hauteur du croisement avec la rue de l'Eglise. La Municipalité prend note de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h20.

Le Président :  
  
Alexis Durand



La Secrétaire  
  
Vanessa Wicht